

INFRAPOLE CHAMPAGNE-ARDENNE
UP SES CHARLEVILLE
80, rue des Forges St Charles
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : +33 (0)3 24 35 33 25



Charleville-Mézières, le 14 Juin 2022

Conseil départemental Nord Marne
37 remp Nord
51600 Suippes

Références : courrier conseil départemental/01-22/Prunay/PN 40/L 81000
Affaire suivie par : Fabien KODINGER – DPX SE Reims – 06.17.51.26.36 – fabien.kodinger@reseau.sncf.fr

Monsieur le Maire,

La SNCF doit prochainement réaliser des travaux de voie ferrée aux abords du passage à niveau n° 40 de PRUNAY situé sur la départementale n°8.

A cet effet, il serait nécessaire d'en interdire l'accès aux usagers de la route et piétons au cours de la période et des horaires suivants :

➤ Du Mardi 16/08/2022 à 08h00 au mercredi 07/09/2022 à 17h00

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre les arrêtés départementaux pour ce passage à niveau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Dirigeant de l'UP SES Charleville

DALL'OSTO Emmanuel

Emmanuel DALL'OSTO

Copie Mairie de Prunay
DPX SE Charleville
ABE Reims

INFRAPOLE CHAMPAGNE-ARDENNE
UP SES CHARLEVILLE
80, rue des Forges St Charles
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : +33 (0)3 24 35 33 25



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: E8D5F347506A4DB695FDB55FA96AAA72

État: Complétée

Objet: Arrêté de déviation 01-22 PN40 PRUNAY.docx

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 2

Signatures: 1

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

OSTROWSKI Cynthia

Signature dirigée: Activé

15 rue Jean-Philippe Rameau

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Saint-Denis, Ile-de-France 93210

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

cynthia.ostrowski@reseau.sncf.fr

Adresse IP: 171.16.208.2

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: OSTROWSKI Cynthia

Emplacement: DocuSign

14/06/2022 15:51:06

cynthia.ostrowski@reseau.sncf.fr

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

DALL'OSTO Emmanuel

emmanuel.dall-osto@reseau.sncf.fr



Envoyée: 14/06/2022 16:01:04

Consultée: 15/06/2022 08:28:48

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de

Signée: 15/06/2022 08:29:08

compte (aucune)

Sélection d'une signature : Style présélectionné

Signé via le lien envoyé à

emmanuel.dall-osto@reseau.sncf.fr

En utilisant l'adresse IP: 93.22.134.117

Signé à l'aide d'un périphérique mobile

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 15/06/2022 08:28:48

ID: fc93069b-08a7-4f83-9ab4-eb0830a40d71

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur

État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent

État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire

État

Horodatage

Événements de livraison certifiée

État

Horodatage

Événements de copie carbone

État

Horodatage

Événements de témoins

Signature

Horodatage

Événements notariaux

Signature

Horodatage

Récapitulatif des événements de l'enveloppe

État

Horodatages

Enveloppe envoyée

Haché/crypté

14/06/2022 16:01:04

Livraison certifiée

Sécurité vérifiée

15/06/2022 08:28:48

Signature complétée

Sécurité vérifiée

15/06/2022 08:29:08

Complétée

Sécurité vérifiée

15/06/2022 08:29:08

Événements de paiement

État

Horodatages

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE & D'ARCHIVAGE

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la signature électronique et d'archivage (ci-après les « Conditions Générales d'Utilisation ») définissent le procédé de signature électronique mis en place l'établissement public SNCF Réseau en vue de la signature par voie électronique du document attestant que les modalités de traitement de ses données ont été portées à la connaissance des Signataires.

Pour ce faire, SNCF Réseau a choisi de recourir à un prestataire de services de certification électronique, la société DOCUSIGN.

Le Service proposé par la société DOCUSIGN est susceptible d'être complété ou modifié, notamment en fonction des évolutions technologiques.

I. DÉFINITIONS

- **Document** : désigne le fichier mis en ligne par SNCF Réseau, via le Service, pour Signature électronique attestant que les modalités de traitement de ses données personnelles ainsi que les règles de confidentialité ont été portés à la connaissance des Signataires.
- **Fichier de preuves** : désigne le fichier créé par DocuSign lors de la signature du Document électronique par le Signataire désigné permettant d'assurer la validité de l'acte signé, l'authentification du Signataire ainsi que l'ensemble des opérations réalisées sur le Document. A chaque Document signé correspond un Fichier de preuve, qui permet d'assurer la traçabilité et la preuve de la réalisation de la signature en ligne en cas de litige.
- **Service** : désigne l'ensemble des services visés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, et en particulier les conditions de mise en œuvre d'un procédé de Signature électronique permettant la Signature électronique du Document.
- **Signature électronique** : procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache. La signature électronique manifeste le consentement par écrit du Signataire à la souscription d'un Document.
- **Signataire(s)** : désigne toute personne physique, membre du personnel de SNCF Réseau ou l'un de ses collaborateurs externes et occasionnels ; qui se connecte sur l'interface DocuSign à l'invitation de SNCF Réseau, pour signature par voie électronique du Document après recueil de son consentement conformément au procédé de Signature électronique.

II. ACCES ET UTILISATION DU SERVICE

SNCF Réseau propose au Signataire de signer le document attestant que les modalités de traitement de ses données personnelles ainsi que les règles de confidentialité ont été portés à sa connaissance à l'aide d'un service de signature électronique. L'accès et l'utilisation du procédé de Signature électronique supposent que le Signataire dispose d'une adresse mail.

SNCF Réseau utilise l'outil de signature électronique DocuSign® mis en œuvre selon le procédé suivant :

- création d'un acte original signé par l'apposition d'une signature électronique ;
- horodatage du document original ;
- création, transmission et archivage d'un fichier de preuve.

L'utilisation du Service est conditionnée par l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation par le Signataire. Ce dernier déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant de procéder à la signature électronique du Document.

Le Signataire est informé qu'il a la possibilité de sauvegarder et/ou d'éditer les Conditions Générales d'Utilisation du Service, une fois qu'il les a acceptées.

Avant d'engager la procédure de signature électronique, le Document est mis à la disposition du Signataire sur un ordinateur.

Après l'acceptation par le Signataire des Conditions Générales d'Utilisation par un clic sur le bouton « *J'accepte l'utilisation du service DocuSign* », le Signataire est invité à signer le Document en cliquant sur le bouton « *Je signe l'attestation* ».

Le Document signé électroniquement et le Fichier de preuve créés lors de la signature du Document permettent de garantir l'intégrité du Document et le lien entre le Signataire et le Document. Il contient l'ensemble des éléments recueillis lors de la Signature électronique (l'ensemble des données saisies, les données d'horodatage, l'identité du Signataire, l'original du Document signé électroniquement). Un exemplaire du Document signé électroniquement est automatiquement envoyé par mail au Signataire à la fin du procédé de signature électronique.

Le Fichier de preuves est conservé par le SARDO sur un Support durable (application d'archivage électronique ADELE) pendant la durée légale de conservation du Document à compter de la date d'apposition de la Signature électronique. Toutefois le Signataire dispose d'un droit d'accès à l'original du Document signé électroniquement.

Une copie du Fichier de preuve peut être adressée au Signataire à tout moment avant le terme du délai d'archivage, sur simple demande écrite adressée à SNCF Réseau.

III. ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

Le Signataire reconnaît avoir communiqué à SNCF Réseau les éléments permettant d'assurer son identification, et notamment l'adresse mail utilisée pour mettre en œuvre le procédé de Signature électronique.

Toute donnée erronée communiquée par le Signataire engage sa responsabilité.

IV. CONVENTION DE PREUVES

Conformément à l'article 1368 du Code Civil, le Signataire et SNCF Réseau fixent les règles de preuves recevables entre eux dans le cadre du procédé de Signature électronique.

SNCF Réseau et le Signataire s'engagent par les présentes à accepter, qu'en cas de litige, le Fichier de preuves contenant le Document original signé électroniquement ainsi que toutes les

données permettant de garantir l'horodatage, l'exactitude et l'intégrité des informations, les courriers électroniques, les accusés de réception échangés entre eux soit admissible devant les tribunaux et fasse preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des engagements qu'ils expriment. La portée de cette preuve est celle accordée à un original, au sens de l'article 1366 et suivants du Code civil.

SNCF Réseau informe le Signataire que le Document est archivé dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps, conformément aux exigences de l'article 1366 du Code Civil.

V. SECURITE

Le Signataire s'engage à n'introduire, sans que cette liste soit exhaustive, aucun virus, ver, cheval de Troie, espionnage, au sein du Service dans lequel il est amené à intervenir pour la signature du Document.

VI. DONNÉES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel recueillies auprès du Signataire par SNCF Réseau le sont aux seules fins du recueil de la Signature du Document.

SNCF Réseau s'engage, s'agissant de la collecte et/ou du traitement et de la communication relative à des données à caractère personnel, à respecter la réglementation légale applicable au traitement desdites données. Ainsi, SNCF Réseau déclare traiter les données à caractère personnel dans le respect de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SNCF Réseau atteste disposer de moyens techniques présentant les garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces données, pour empêcher toute destruction fortuite ou illicite, perte fortuite, divulgation ou un accès non autorisé d'un tiers, toute forme illicite de traitement, et pour empêcher que ces données ne soient déformées ou endommagées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Signataire dispose d'un droit d'accès de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de SNCF Réseau [à compléter].

VII. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.